

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 octobre 2019

Étaient présents : Mmes CHALLINE. KOCKEISEN. MULLER. MAGI. PIECHOCKI. SCHWAB. DOS SANTOS. MM. VIDILI. BASTIEN. ZANNETTI. FABRETTI. DURAND. JACQUES. CASTELLETTA. SANTORO. GERMAIN. LAMORELETTE.

Excusés : Mme GAMBA (procuration à M. VIDILI). Mme VAQUANT.

-0-

Sur proposition de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux observent une minute de silence, en mémoire à notre ancien Président de la République, Monsieur Jacques CHIRAC, décédé le 26 septembre 2019.

-0-

Le Compte rendu de la séance du 29 juillet 2019 n'appelle aucune observation, des élus présents.

-0-

Le rapport 2019 de la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) d'O.L.C. (Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences) a été validé lors de sa séance du 13 juin 2019. Le Président de la C.L.E.C.T. a saisi, par courrier en date du 17 juin 2019, l'ensemble des communes de la C.C.O.L.C afin de les inviter à approuver ce rapport. L'attribution de compensation définitive 2019, pour la Commune de Moutiers, est de 134 616 euros, comme les années précédentes.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-0-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Orne Aval a accepté de déléguer, à la Commune de Moutiers, la maîtrise d'ouvrage de travaux, devant être réalisés dans le cadre de la requalification urbaine des cités minières de Moutiers bas, tranche 3 :

- Travaux de collecte des eaux pluviales (E.P.) :

L'enveloppe financière prévisionnelle fixée dans la convention s'établit à 10 955 € HT

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, avec le Syndicat Orne Aval.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

- Travaux d'Alimentation en Eau Potable (A.E.P.) :

L'enveloppe financière prévisionnelle fixée dans la convention s'établit à 38 635 € HT

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, avec le Syndicat Orne Aval.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant prévisionnel des subventions (recettes) a été calculé à 30,484 % soit :

- Travaux de collecte des eaux pluviales (E.P.) : 3 339,52 € HT

- Travaux d'Alimentation en Eau Potable (A.E.P.) : 11 777,49 € HT

Ce taux sera proposé, aux délégués syndicaux d'Orne Aval, pour approbation.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux ouvertures de crédits suivantes :

- Section investissement dépenses : Article 45812 77 650,00 €

- Section investissement recettes : Article 45822 77 650,00 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-0-

Le Gymno Club Féminin de Moutiers sollicite une aide financière. Après étude de cette demande, le Bureau Municipal propose une subvention exceptionnelle de 60 €.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 274 €, au Comité des Fêtes de Moutiers, pour les activités du 14 juillet 2019, avec les enfants.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-0-

Monsieur le Maire propose de reconduire le montant des subventions suivantes, pour l'année scolaire 2019/2020 : Coopérative scolaire, 10 € / élève (soit école D.Casanova 850 € et école J.Curie 480 €).

VOTE : Adoptée à l'unanimité

-0-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport d'activités d'Orne THD et le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement et de l'eau potable d'Orne Aval, pour l'année 2018, sont mis à la disposition.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le rapport de gestion de 2018, du Conseil d'Administration de la SPL XDEMAT, dont la ville est actionnaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du rapport d'activités 2018 de la C.C.O.L.C. (Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences) ; rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant. La synthèse de ce rapport a été distribuée lors du Conseil Municipal ; la version intégrale a été transmise à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

-0-

Madame KOCKEISEN informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu de Mme GENTILE, Inspectrice de l'Education Nationale. Les élèves du secteur de Val de Briey, Moutiers, Valleroy, Moineville et Hatrizé bénéficient, depuis quelques années, d'un enseignant spécialisé pour accompagner les élèves rencontrant des difficultés importantes dans leurs apprentissages. Le recrutement d'un psychologue scolaire, dans un RASED, génère des frais de fonctionnement annuels. Ainsi, dans un souci d'équité entre les communes, il est proposé de répartir ces frais de fonctionnement, au prorata du nombre d'élèves scolarisés dans chacune des communes citées ci-dessus, à hauteur d'un euro par élève scolarisé dans les écoles [Pour Moutiers, 141 élèves soit 9,7%].

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Aussi, pour fonctionner, le psychologue scolaire aurait besoin d'une batterie de tests le WISC-V et son logiciel d'exploitation, permettant la réalisation d'une psychométrie fine des élèves aidant à la décision d'une éventuelle orientation. Ces tests d'efficience pour la période scolaire 6/16 ans, permet aussi de définir des indices qualitatifs classiques et d'évaluer les élèves pour déterminer les remédiations à mettre en place. L'achat de ce logiciel d'exploitation est à réaliser une seule fois car cet outil a une validité d'utilisation d'une dizaine d'années. Le coût de ces tests s'élève à 1 897,20 €. Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge financièrement une partie de cet outil, au prorata du nombre d'élèves de la Commune de Moutiers, soit 141 élèves.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

-0-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention de 20 000 € a été accordée, par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, au titre du C.T.S. (Contrat Territoires Solidaires) - soutien aux communes fragiles, pour le projet de «Réfection de toitures sur les bâtiments communaux».

Il demande l'autorisation de lancer les dossiers de consultation des entreprises (un dossier pour la toiture du bâtiment d'Estienne d'Orves et un autre pour le bâtiment du foyer des anciens).

VOTE : Adoptée à l'unanimité

-0-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention de 40 000 € a été attribuée, au titre des amendes de police 2018, par la commission permanente du Conseil Départemental [les crédits sont gérés par les services de l'Etat], pour la «Requalification urbaine des cités minières de Moutiers bas».

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux de requalification urbaine des cités minières de Moutiers bas - Tranche 1 et 2, il est apparu, lors de l'avancement du chantier, que certains travaux supplémentaires étaient nécessaires. Il présente plusieurs devis, de l'entreprise RIANI, concernant la confection d'un massif d'ancrage pour le mineur, d'un socle pour le sapin illuminé et un candélabre, pour un montant de 8 686,90 € H.T.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

-0-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Mixte du ScoT Nord 54 et l'Agape ont co-organisé une conférence et ont publié un ouvrage «Le ScoT Nord 54 face aux réorganisations territoriales dans le Nord Lorrain» ; qui est disponible en mairie.

-0-

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter son soutien, à l'association des Communes Minières, concernant la réforme du code minier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

-0-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réunion du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale), il a été convenu, que les Restos du Cœur utiliseront «le Rallye», cette année, pour les inscriptions et les distributions ; une clé leur sera remise.

-0-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a participé, accompagné de plusieurs élus, à une réunion de concertation, avec la D.D.T. (Direction Départementale des Territoires), sur une éventuelle modification partielle du P.P.R.M. (Plan de Prévention des Risques Miniers). D'autres réunions auront lieu avec les administrés.

-0-

Le groupe de jeunes, du squat'ados, demande l'achat d'une table de ping-pong pliable. Madame CHALLINE propose de les récompenser du nettoyage de printemps, de la construction des décorations de Noël... par le biais de cette nouvelle acquisition.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

-0-

Madame CHALLINE informe le Conseil Municipal que l'O.N.F. (Office National des Forêts) va débarker, du Chemin des Barrières jusqu'au Moulin de la Caulre.

-0-

Madame KOCKEISEN rappelle que les brioches de l'amitié sont en vente, à la Mairie, toute cette semaine.

*Le Maire,  
Rémy VIDILI.*